

Département de la Loire

1. Contexte et historique

Face à l'émergence des problématiques liées aux plantes envahissantes et aux problèmes rencontrés par les gestionnaires de cours d'eau, le Conseil général de la Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont engagé une réflexion sur la stratégie à développer pour lutter efficacement contre ces espèces exotiques. Depuis 2004, un pôle relais sur les espèces invasives est animé par le CPIE des Monts du Pilat.

Cinq espèces invasives ont été retenues « prioritaires » dans le département :

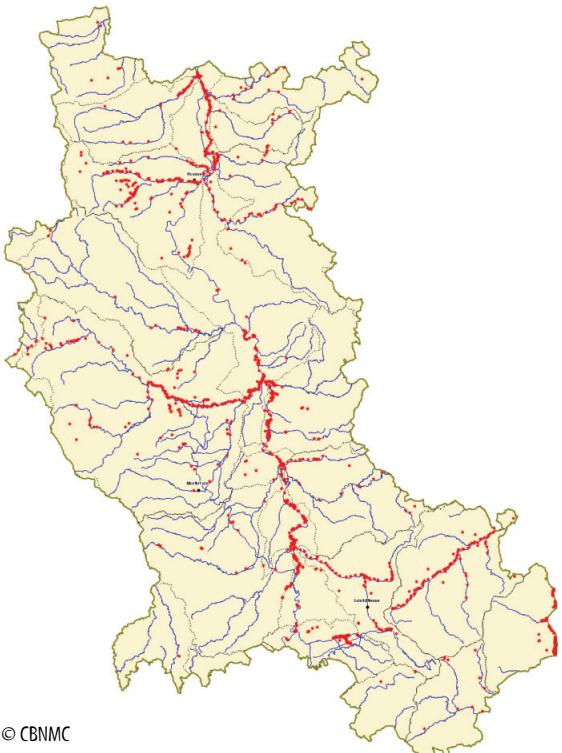
- l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) ;
- la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) ;
- la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) ;
- les jussies exotiques (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*) ;
- les renouées (*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis* et *R. x bohemica*).

Afin d'engager des actions cohérentes avec les attentes et les enjeux départementaux, un diagnostic départemental a été réalisé en 2004. Il se compose de la synthèse de trois états des lieux :

- répartition géographique des espèces invasives et cartographie au 1/25 000 des stations des cinq espèces prioritaires le long des cours d'eau par le CBNMC ;
- opérations de lutte mises en place ;
- et recueil des besoins d'informations et d'outils d'aide à la décision des acteurs de terrain.

Ce diagnostic a permis de définir les enjeux et les objectifs à atteindre au niveau du département de la Loire et une stratégie de gestion a été proposée, développée principalement pour la renouée du Japon, les jussies et dans une moindre mesure pour l'ambroisie.

Répartition des renouées dans le département de la Loire (2005)



2. Organisation actuelle

Une fois par an, un comité de pilotage - regroupant des institutionnels, des scientifiques et les gestionnaires concernés - valide les orientations et les actions du pôle relais. Depuis le lancement d'une thèse (cf. p. 111) sur la gestion des renouées en 2008, ce comité est généralement élargi à tous les gestionnaires de milieux (notamment l'ensemble des techniciens de rivière du département).

Le pôle relais départemental a plusieurs objectifs :

✓ **Inciter les gestionnaires de milieux à mettre en place une stratégie d'intervention propre aux espèces invasives**
Cet accompagnement (formations, informations) est destiné aux gestionnaires de bassin versant qui gèrent essentiellement les renouées et à moindre échelle les jussies et la balsamine. Depuis 2009, il concerne aussi les services techniques départementaux de gestion des routes, pour la mise en place de stratégies de gestion des renouées et de l'ambroisie.

En fonction des enjeux particuliers des secteurs colonisés, la stratégie à mettre en place doit détailler les sites d'intervention prioritaires et le mode de gestion souhaité (tentative d'éradication, limitation du développement ou non-intervention).

✓ **Communiquer et sensibiliser**

Le pôle relais assure le retour et l'analyse des données de terrain (progression géographique...) et réalise les bilans annuels des interventions de gestion des invasives effectuées dans le département. Il a un rôle d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire, notamment ceux susceptibles d'assurer les missions de veille active (Syndicats de rivière, pêcheurs, randonneurs, agents communaux, voirie...).

Il est enfin un relais de l'équipe du Plan Loire grandeur nature.

Quelques particularités départementales

Dans le département, les secteurs les plus touchés sont les grands fleuves ainsi que leurs affluents principaux (en particulier le Gier, qui se jette dans le Rhône à Givors), surtout dans leur cours inférieur. Les petits cours d'eau et la partie supérieure des affluents principaux sont moins touchés. Cependant quelques stations isolées, en têtes de bassin versant, pourraient provoquer à terme un envahissement complet de ces affluents.

La Loire semble moins envahie dans les zones où elle est plus encaissée (zone des gorges de la Loire en amont du barrage de Villerest, ainsi qu'en amont du barrage de Grangent).

Les zones de montagne sont moins touchées que les zones de plaine.

Les renouées sont présentes sur presque tout le territoire du département (183 communes) et en progression. L'ambroisie est en forte progression dans le département (71 communes), ce qui risque de provoquer des problèmes sanitaires importants.

La balsamine, les jussies et la berce du Caucase, plus localisées, sont moins problématiques dans le département.

✓Coordonner la thèse en cours sur la gestion des renouées

Depuis 2008 une thèse est conduite par Soraya Rouifed (Laboratoire d'Ecologie des hydro-systèmes fluviaux, UMR CNRS 5023, Université Lyon 1) sur la gestion des renouées asiatiques. Le pôle relais assure le lien entre les gestionnaires et l'université. Cette étude, d'une durée de quatre ans (thèse et post doc), bénéficie du soutien financier du FEDER, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil général de la Loire et de la Région Rhône-Alpes.

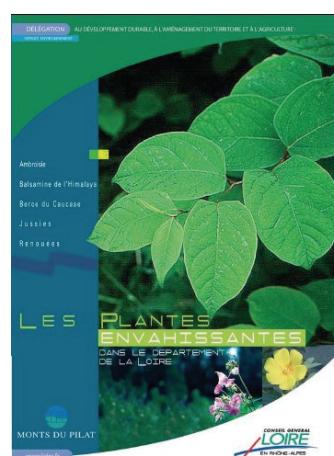
3. Les outils mis en place



Chantier d'arrachage de renouée en bord de route

La stratégie départementale de gestion des plantes invasives a été diffusée pour inciter chaque gestionnaire de milieu à mettre en place une stratégie de gestion adaptée à son bassin versant ou au territoire géré. Une seconde stratégie, propre à la renouée, a été développée spécifiquement à destination des techniciens de bords de route entre 2009 et 2010. Elle se base sur une méthodologie établie par le CPIE des Monts du Pilat, consistant en des actions préventives puis curatives. Il a ainsi été demandé aux techniciens de bords de route de localiser puis hiérarchiser les sites colonisés par la renouée du Japon, en fonction d'indicateurs de contraintes et d'indicateurs biogéographiques. Cette hiérarchisation permet ensuite de prioriser les actions de lutte sur les sites aux enjeux les plus forts et de définir différentes stratégies, allant de la surveillance des foyers de colonisation à la tentative d'éradication.

Par ailleurs, des outils de sensibilisation (livret de sensibilisation « Les plantes envahissantes dans le département de la Loire », CPIE des Monts du Pilat, 2007) ont été diffusés et des formations ont été dispensées.



4. Conclusions-perspectives

L'étude scientifique en cours sur la gestion des renouées devrait permettre de conseiller au mieux les gestionnaires sur les techniques les plus efficaces à intégrer dans leur stratégie de gestion. De même, l'intégration des services départementaux d'entretien des routes, afin qu'ils mettent en place des stratégies propres aux invasives, devrait rendre la lutte plus cohérente à l'échelle départementale.